

Document à faire renseigner
par un médecin du sport



CATÉGORIES U17 (J15 et J16)

Certificat médical d'aptitude à participer aux championnats nationaux dans la catégorie Senior

Je soussigné(e), Docteur, Médecin du sport,

Demeurant

Certifie avoir examiné M./Mme, né(e) le

Demeurant

Appartenant à l'association sportive

Et n'avoir pas constaté à ce jour de **signes cliniques et électrocardiographiques** apparents contre-indiquant la pratique de l'aviron en compétition dans la catégorie Senior.

Fait le, à

Cachet et signature du Médecin du Sport

Rappels de la réglementation de la Fédération Française d'Aviron

Annexe 10 – Règlement des championnats et critères adoptés par le comité directeur du 1^{er} juillet 2021

Article 3 : Licence (extrait)

« Les rameurs et les rameuses des catégories U17 ne sont autorisés à participer aux championnats et aux critères dans la catégorie Senior qu'après une visite médicale spécifique d'aptitude consistant en un examen clinique complet réalisé par un médecin du sport et un électrocardiogramme à 12 pistes interprété, datant de moins de 6 mois à la date d'inscription sur la licence. Ce certificat médical de sur classement est valable pour la saison sportive en cours. »